

**Résultat
+ 3.2 millions**

RÉSUMÉ DE L'EXERCICE 2022

La Ville de Morges réalise un résultat 2022 positif de CHF 3.2 millions, meilleur de CHF 13.0 millions que prévu au budget. Une écriture comptable extraordinaire de CHF 5.9 millions est venue améliorer le résultat, qui sinon aurait été de CHF -2.7 millions.

Un résultat positif

Cette amélioration réjouissante au regard du budget est due à plusieurs facteurs, mais surtout au décompte final de la péréquation 2021. Celui-ci affiche un solde de CHF 5.9 millions en faveur de la Ville. La baisse sensible de la charge morgienne s'explique par l'accélération du rééquilibrage Canton-communes, une participation à la cohésion sociale plus faible et des revenus d'impôts des autres communes vaudoises plus élevés. L'exercice 2022 affiche également un solde en faveur de la Ville de CHF 1.5 million conformément au décompte provisoire communiqué par le Canton. En outre, les recettes d'impôts des personnes morales ont été plus élevées de CHF 4.7 millions que les prévisions budgétaires, ce qui s'explique principalement par des rentrées fiscales des personnes morales non prévisibles. Finalement, les efforts pour contenir les charges ont porté leurs fruits, ce qui a également contribué à l'amélioration du résultat financier.

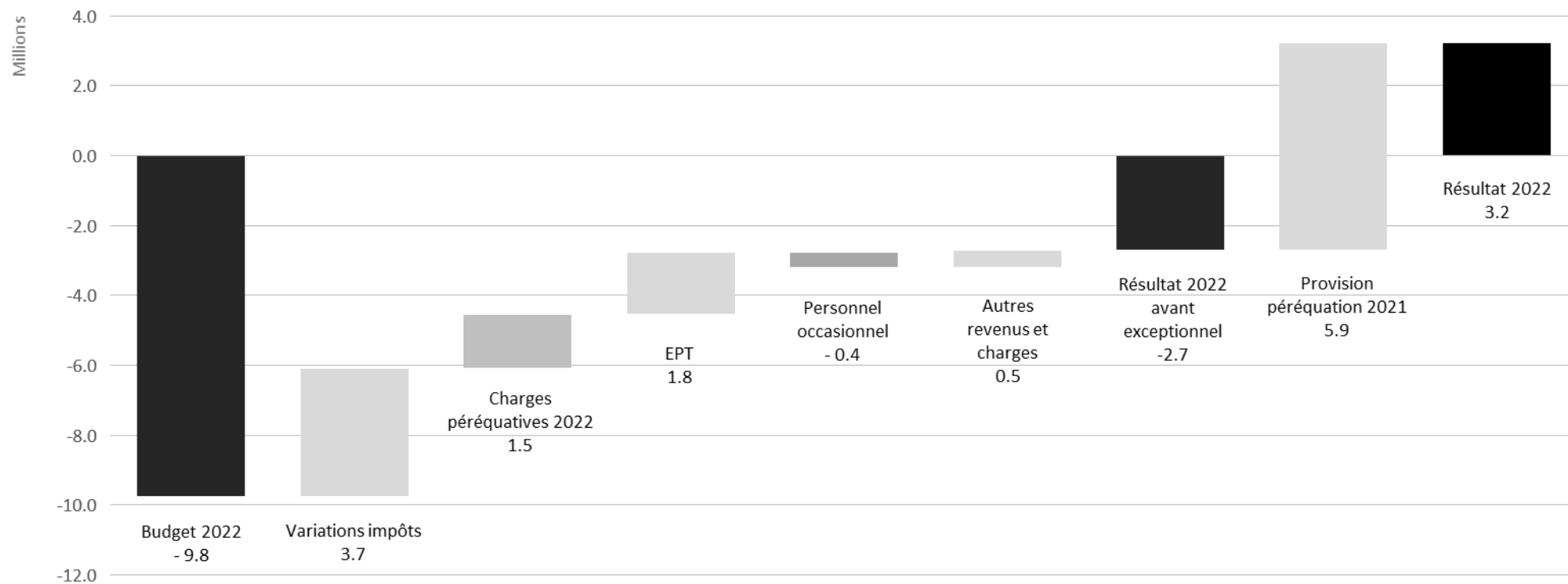
Investissements importants

Morges continue à réaliser des investissements importants dans ses infrastructures qui s'élèvent à CHF 24.1 millions en 2022. La part la plus importante des investissements consentis s'est concentrée sur trois projets phares en phase de finalisation, à savoir le site de Beausobre pour CHF 11.0 millions, l'école de Chanel pour CHF 3.7 millions et Morges Gare-Sud pour CHF 2.8 millions. Ces investissements, dont les préavis y relatifs sont énumérés au chapitre 6 des commentaires, représentent CHF 17.5 millions, soit 73% des dépenses d'investissements 2022.

Avec une marge d'autofinancement de CHF 16.0 millions, le degré d'autofinancement est passé à 66% contre 25% en 2021. Le financement des investissements a ainsi pu se faire principalement par le recours aux liquidités courantes, et à travers une faible augmentation de l'emprunt à hauteur de CHF 0.8 million.

La Municipalité se réjouit de ce résultat et continuera à veiller afin de maintenir une gestion financière responsable tout en préservant la qualité des prestations à la communauté.

BUDGET 2022 vs RÉSULTAT 2022 : VARIATIONS



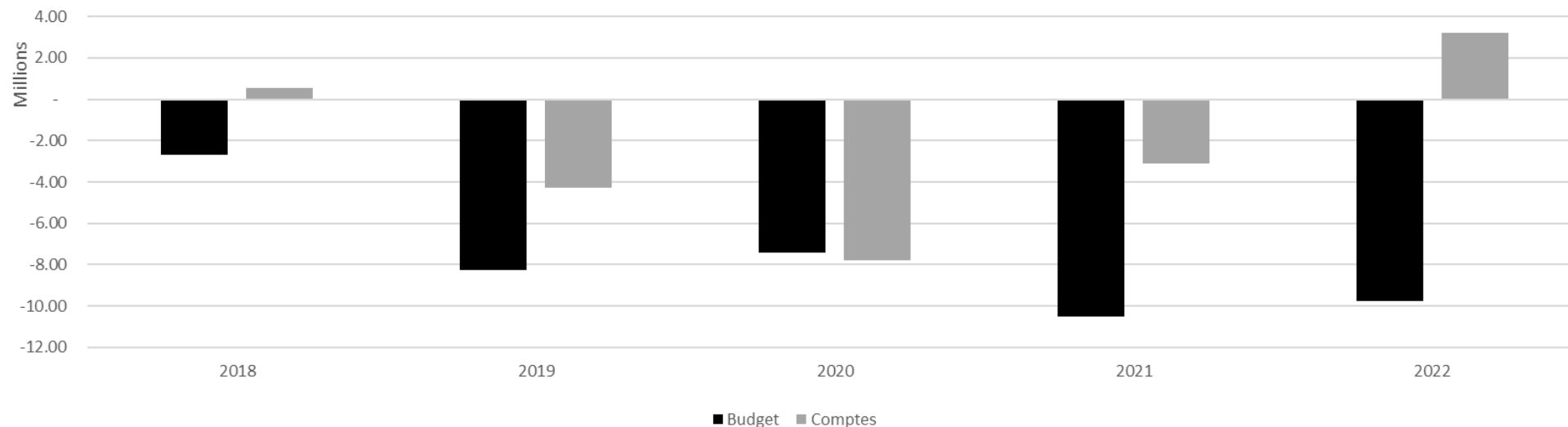
ANALYSE DES COMPTES

1. RÉSULTAT

Le résultat 2022 de la Ville de Morges affiche un excédent de revenus de CHF 3.2 millions, soit bien supérieur au budget qui annonçait une perte de CHF 9.8 millions. La Ville de Morges a bénéficié d'un retour sur le décompte final de la péréquation de CHF 5.9 millions ainsi que de revenus d'impôt des personnes morales plus élevés de CHF 4.7 millions que ceux prévus dans le budget.

Revenus et charges	Comptes 2021		Budget 2022		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total des revenus et charges	153 481 880	150 369 817	152 165 700	142 412 900	154 833 426	158 054 774
dont revenus et charges financiers	133 516 051	141 617 278	133 487 850	135 347 700	131 789 900	148 487 697
dont revenus et charges non financiers	19 965 829	8 752 539	18 677 850	7 065 200	23 043 526	9 567 077
Résultat		3 112 063		9 752 800	3 221 348	

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT



Recettes

158.1 millions**+ 11.0%****2. REVENUS DE FONCTIONNEMENT**

Les revenus de fonctionnement s'élèvent à CHF 158.1 millions, en hausse de CHF 15.6 millions (+11.0%) par rapport au budget 2022 et supérieurs de CHF 7.7 millions (+5.1%) par rapport à l'exercice 2021. Cette variation par rapport au budget résulte d'entrées plus importantes de CHF 3.7 millions liées aux impôts, aux participations et remboursements de collectivités publiques pour CHF 8.6 millions et aux prélèvements sur fonds et financements spéciaux pour CHF 2.5 millions.

Revenus par nature	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	
	CHF	CHF	CHF	en %
40 Impôts	73 469 681	67 733 550	71 393 068	45.2%
41 Patentes, concessions	538 054	576 000	598 688	0.4%
42 Revenus du patrimoine	11 481 545	11 709 400	12 219 113	7.7%
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	29 561 721	30 425 250	29 911 218	18.9%
44 Parts recettes cant. sans affectation	1 333 271	1 235 000	1 775 638	1.1%
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	24 108 541	22 663 500	31 284 715	19.8%
46 Autres prestations et subventions	1 124 466	1 005 000	1 305 257	0.8%
48 Prélèvements s/fonds et financement spéciaux	4 893 461	3 078 650	5 628 213	3.6%
49 Imputations internes	3 859 078	3 986 550	3 938 864	2.5%
Total revenus	150 369 817	142 412 900	158 054 774	100.0%

Diff. C2022 / C2021		Diff. C2022 / B2022	
CHF	en %	CHF	en %
-2 076 612	-2.8%	3 659 518	5.4%
60 634	11.3%	22 688	3.9%
737 568	6.4%	509 713	4.4%
349 497	1.2%	-514 032	-1.7%
442 366	33.2%	540 638	43.8%
7 176 174	29.8%	8 621 215	38.0%
180 791	16.1%	300 257	29.9%
734 752	15.0%	2 549 563	82.8%
79 786	2.1%	-47 686	-1.2%
7 684 957	5.1%	15 641 874	11.0%

2.1. RECETTES FISCALES

Impôt par point et par habitant

51.0**+ 5.6%**

Les recettes fiscales de l'exercice 2022 s'élèvent à CHF 74.5 millions et affichent un résultat supérieur au budget 2022 de CHF 4.9 millions (+7.1%) et une baisse de CHF 0.9 million (-1.2%) par rapport à 2021. Les recettes fiscales liées au taux sont la principale raison de cette hausse par rapport aux prévisions budgétaires, avec une hausse de revenus de CHF 3.6 millions (+6.3%). Les impôts conjoncturels ont pour leur part progressé de CHF 1.3 million (+10.8%). En comparaison avec les comptes 2021, les recettes fiscales liées au taux ont enregistré une régression de CHF 3.1 millions (-4.8%) alors que les impôts conjoncturels ont augmenté de CHF 2.2 millions (+19.1%).

Suite à la construction de nouveaux logements, la croissance démographique a évolué de 831 habitant·e-s pour atteindre 17'822 habitant·e-s fin 2022, contre 17'700 habitant·e-s estimés au budget.

La valeur du point d'impôt par habitant·e s'établit à CHF 51.0, en diminution de 9.2% par rapport à 2021 (CHF 56.2).

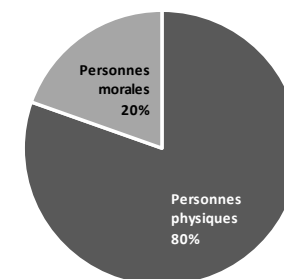
2.1.1. RECETTES FISCALES LIÉES AU TAUX

Recettes fiscales liées au taux
60.9 millions
+ 6.3%

Les recettes générées par **l'impôt des personnes physiques** s'élèvent à CHF 46.3 millions, soit CHF 39.9 millions d'impôt sur le revenu et CHF 6.4 millions d'impôt sur la fortune. Cette baisse de 4.0% par rapport aux attentes budgétaires est en lien avec un rendement d'impôt par habitant plus faible que prévu. Comparé à l'exercice 2021, nous constatons une progression de 10.3% de l'impôt sur le revenu et de 10.0% de l'impôt sur la fortune. Cette forte progression s'explique par l'augmentation de la population. En hausse par rapport au budget, **l'impôt provenant des personnes morales** augmente de 65.0%. L'ampleur de cette hausse est due principalement à un rattrapage fiscal en 2022. Cela a eu pour effet une hausse de l'impôt par point et par habitant-e· par rapport au budget, bien que le nombre d'habitant-e-s augmente entre 2021 et 2022.

Recettes fiscales liées au taux	Comptes 2020	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
	CHF	CHF	CHF	CHF
Taux d'imposition (%)	67.0	67.0	67.0	67.0
Revenu et fortune personnes physiques	41 287 968	42 027 966	48 261 000	46 347 956
Bénéfice et capital personnes morales	4 759 834	19 381 877	7 223 550	11 920 787
A la source et sur la dépense	2 236 394	2 595 778	1 850 000	2 666 645
Recettes fiscales selon taux	48 284 195	64 005 621	57 334 550	60 935 387
Impôt par point	720 660	955 308	855 740	909 483
Habitants au 31.12	16 095	16 991	17 700	17 822
Impôt par point et habitant	44.8	56.2	48.3	51.0

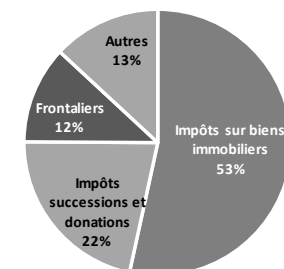
Diff. C2022 / C2021		Diff. C2022 / B2022	
CHF	en %	CHF	en %
4 319 990	10.3%	-1 913 044	-4.0%
-7 461 091	-38.5%	4 697 237	65.0%
70 867	2.7%	816 645	44.1%
-3 070 233	-4.8%	3 600 837	6.3%
-45 824	-4.8%	53 744	6.3%
831	4.9%	122	0.7%
-5.19	-9.2%	2.68	5.6%



2.1.2. RECETTES FISCALES NON LIÉES AU TAUX

Recettes fiscales non liées au taux	Comptes 2020	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022
	CHF	CHF	CHF	CHF
Impôts sur biens immobiliers	7 660 904	6 526 478	7 600 000	7 227 765
Impôts sur successions et donations	1 575 229	2 837 590	2 500 000	2 935 541
Frontaliers	1 316 829	1 327 117	1 300 000	1 601 890
Autres impôts non liés au taux	741 152	671 609	814 000	1 768 533
Impôts conjoncturels	11 294 114	11 362 794	12 214 000	13 533 729
Total des impôts	59 578 309	75 368 414	69 548 550	74 469 116

Diff. C2022 / C2021		Diff. C2022 / B2022	
CHF	en %	CHF	en %
701 287	10.7%	-372 235	-4.9%
97 951	3.5%	435 541	17.4%
274 773	20.7%	301 890	23.2%
1 096 924	163.3%	954 533	117.3%
2 170 935	19.1%	1 319 729	10.8%
-899 298	-1.2%	4 920 566	7.1%



Les recettes fiscales non liées au taux, dites conjoncturelles, d'un montant de CHF 13.5 millions, sont en hausse de CHF 1.3 million par rapport au budget. Les principales raisons de cette hausse sont des intérêts de retard en progression de CHF 0.7 million suite à un rattrapage exceptionnel, ainsi que l'impôt sur les gains immobiliers qui augmente de CHF 0.6 million. L'évolution de ce dernier impôt est toujours difficilement prévisible.

Par rapport à l'exercice 2021, les impôts conjoncturels ont augmenté de 19.1%, soit une augmentation de CHF 2.2 millions. Cette hausse est induite par plusieurs facteurs dont les principaux sont : une hausse de CHF 0.8 million essentiellement due à des intérêts de retard, une progression de CHF 0.4 million de l'impôt sur les gains immobiliers, une augmentation de l'impôt sur les rémunérations des travailleurs frontaliers pour CHF 0.3 million, ainsi que l'encaissement d'une taxe sur les équipements communautaires de CHF 0.3 million.

2.2. REVENUS DU PATRIMOINE

Revenus par nature	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022		Diff. C2022 / C2021		Diff. C2022 / B2022	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
42 Revenus du patrimoine	11 481 545	11 709 400	12 219 113	7.7%	737 568	6.4%	509 713	4.4%

Les revenus du patrimoine s'élèvent à CHF 12.2 millions, soit CHF 0.5 million au-dessus des prévisions budgétaires et de CHF 0.7 million par rapport à l'exercice 2021. Cette progression correspond aux intérêts de retard d'impôt qui sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus du patrimoine » et qui ont déjà été présentés sous le chapitre 2.1 Recettes fiscales. Outre cette nature de compte, ce chapitre représente principalement les revenus provenant du patrimoine bâti de la Ville de Morges, notamment les écoles, les immeubles commerciaux et d'habitation.

2.3. TAXES, ÉMOLUMENTS ET PRODUITS DE VENTES

Revenus par nature	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022		Diff. C2022 / C2021		Diff. C2022 / B2022	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	29 561 721	30 425 250	29 911 218	18.9%	349 497	1.2%	-514 032	-1.7%

Ce chapitre réunit les produits des ventes liées aux prestations des centres de vie infantine, la billetterie du théâtre et la vente de gaz ainsi que diverses taxes et émoluments. Les produits provenant de prestations de ventes de la Ville de Morges s'élèvent à CHF 29.9 millions, soit en régression par rapport au budget de CHF 0.5 million et en hausse de CHF 0.3 million par rapport à l'année 2021. La baisse par rapport au budget est induite par plusieurs facteurs :

- une baisse de CHF 0.4 million des entrées du théâtre suite à une programmation prudente en automne 2022 suite au COVID ;
- une baisse de CHF 0.4 million des contributions parentales au réseau AJEMA, dont le montant dépend également des revenus des parents, revenus difficilement prévisibles ;
- une hausse de CHF 0.2 million pour des taxes uniques de raccordement égouts communaux / épuration des eaux usées, dues aux nouvelles constructions ;
- une hausse de CHF 0.1 million générée par des recettes de vente d'eau hors obligation légale liées à de gros chantiers.

2.4. PARTICIPATIONS ET REMBOURSEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Revenus par nature	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022		Diff. C2022 / C2021		Diff. C2022 / B2022	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	24 108 541	22 663 500	31 284 715	19.8%	7 176 174	29.8%	8 621 215	38.0%

Les participations et remboursements de collectivités publiques affichent un montant de CHF 31.3 millions, en hausse de CHF 8.6 millions par rapport au budget et de CHF 7.2 millions par rapport à 2021. La hausse par rapport aux prévisions budgétaires est principalement due au décompte final des charges péréquatives 2021 qui présente un solde de CHF 5.9 millions en faveur de la Ville, à des participations d'associations intercommunales (ASIME, PRM, SIS MORGET et ARASMAC) en hausse de CHF 1.8 million, au retour de fonds des dépenses thématiques 2022 pour CHF 0.8 million plus élevé que le budget, ainsi qu'à une participation à la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) plus élevée de CHF 0.3 million par rapport au budget.

Charges

154.8 millions
+ 1.8%

3. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement 2022 s'élèvent à CHF 154.8 millions. Elles sont en augmentation de 1.8% par rapport au budget et de 0.9% par rapport à l'exercice 2021. Ce qui représente respectivement une augmentation de CHF 2.7 millions et de CHF 1.4 million.

Charges par nature	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022		Diff. C2022 / C2021		Diff. C2022 / B2022	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
30 Autorités et personnel*	35 355 923	37 420 100	36 477 344	23.6%	1 121 421	3.2%	-942 756	-2.5%
31 Biens, services et marchandises*	25 704 134	27 392 350	26 037 101	16.8%	332 967	1.3%	-1 355 249	-4.9%
32 Intérêts passifs*	407 735	580 400	573 986	0.4%	166 251	40.8%	-6 414	-1.1%
33 Amortissements	11 517 498	10 401 450	13 036 988	8.4%	1 519 490	13.2%	2 635 538	25.3%
35 Rbts, part. et subv. collectivités publ.	62 670 305	57 906 250	57 918 737	37.4%	-4 751 568	-7.6%	12 487	0.0%
36 Aides et subventions	9 377 954	10 188 750	10 782 732	7.0%	1 404 778	15.0%	593 982	5.8%
38 Attributions fonds/financements spéciaux	4 589 253	4 289 850	6 067 674	3.9%	1 478 421	32.2%	1 777 824	41.4%
39 Imputations internes	3 859 078	3 986 550	3 938 864	2.5%	79 786	2.1%	-47 686	-1.2%
Total charges	153 481 880	152 165 700	154 833 426	100.0%	1 351 547	0.9%	2 667 726	1.8%

* charges maîtrisables théoriques

3.1. CHARGES DE PERSONNEL

Charges par nature	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022		Diff. C2022 / C2021		Diff. C2022 / B2022	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
* charges maîtrisables théoriques								
30 Autorités et personnel*	35 355 923	37 420 100	36 477 344	23.6%	1 121 421	3.2%	-942 756	-2.5%

Ces charges comprennent les salaires des autorités, du personnel fixe et auxiliaire, les charges sociales et patronales ainsi que les autres charges liées à la formation et aux indemnités. En 2022, les charges de personnel représentent 23.6% (2021 : 23.0%) des charges totales de la Ville de Morges. Elles se montent à CHF 36.5 millions, soit CHF 0.9 million en-dessous des prévisions budgétaires. Cette variation résulte de plusieurs facteurs, dont les principaux sont :

- des engagements prévus pour 2022 qui n'ont pas pu être réalisés en raison de la difficulté à trouver sur le marché du travail les personnes correspondant aux profils recherchés ;
- une baisse des charges salariales induite par le remplacement de certaines personnes avec des profils différents lors de départs ou d'absences prolongées.

En 2022, le nombre moyen de collaborateur·rices de l'Administration communale s'élève à 338 (2021 : 320), soit 261.00 EPT (2021 : 253.91). Le détail du personnel communal est présenté en pages 21-22 du présent fascicule.

3.2. AUTRES CHARGES MAÎTRISABLES THÉORIQUES

Les autres charges maîtrisables théoriques s'élèvent à CHF 26.6 millions, en diminution de 4.9% par rapport au budget prévu à CHF 28.0 millions. Elles sont notamment liées à l'achat de biens, services et marchandises, ainsi qu'au service de la dette. Par prudence liée au COVID, l'activité à l'automne 2022 du théâtre a été plus faible que prévue, soit CHF 0.8 million inférieur au budget. Les certificats prévus pour le volume de biogaz n'ont pas pu être acquis pour raison d'indisponibilité sur le marché, ce qui a engendré des dépenses inférieures de CHF 0.5 million à celles prévues au budget.

Amortissement
13.0 millions
+ 25.3%

3.3. AMORTISSEMENTS

Le total des amortissements effectués en 2022 s'élève à CHF 13.0 millions, en hausse de CHF 2.6 millions par rapport au budget. Au moment du bouclage de certains préavis d'investissements, des prélèvements aux fonds de réserves affectés ont été effectués conformément aux conclusions desdits préavis. Ces prélèvements ont occasionné des amortissements dits "supplémentaires" pour CHF 2.6 millions. Les pertes sur débiteurs, qui sont comptabilisées dans cette rubrique à hauteur de CHF 0.6 million (2021 : CHF 0.6 million), sont des écritures comptables équilibrées par un prélèvement au fonds de réserve pour créances douteuses. Une baisse de CHF 0.5 million provient quant à elle de préavis dont l'amortissement a été recalculé suite au bouclage des dépenses en 2022, ainsi qu'à des amortissements non comptabilisés, mais prévus au budget, en raison du solde résiduel inférieur au montant de l'amortissement.

Charges par nature	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022		Diff. C2022 / C2021		Diff. C2022 / B2022	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
33 Amortissements	11 517 498	10 401 450	13 036 988	8.4%	1 519 490	13.2%	2 635 538	25.3%

3.4. REMBOURSEMENTS ET SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Charges par nature	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022		Diff. C2022 / C2021		Diff. C2022 / B2022	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
35 Rbts, part. et subv. collectivités publ.	62 670 305	57 906 250	57 918 737	37.4%	-4 751 568	-7.6%	12 487	0.0%

Considérées comme étant non maîtrisables, les charges comptabilisées dans ce chapitre sont globalement conformes aux prévisions. Cependant, dans le détail et par rapport au budget, nous constatons :

- un excédent de recettes à rembourser au réseau de l'AJEMA pour CHF 1.3 million ;
- une diminution de CHF 0.4 million pour la participation aux frais administratifs des agences d'assurance sociales (AAS), qui sont à la charge du canton et non plus de la commune ;
- une diminution de CHF 0.7 million des charges péréquatives ;
- une diminution de CHF 0.2 million pour des charges d'investissements réalisées par l'ERM sur les ouvrages concernant Morges.

Il est à noter que le décompte provisoire des charges péréquatives a été inclus au bouclage 2022. Le décompte définitif des charges péréquatives sera reçu courant 2023.

3.5. ATTRIBUTIONS AUX FONDS SPÉCIAUX

Charges par nature	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022		Diff. C2022 / C2021		Diff. C2022 / B2022	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
38 Attributions fonds/financements spéciaux	4 589 253	4 289 850	6 067 674	3.9%	1 478 421	32.2%	1 777 824	41.4%

Pour clore l'exercice 2022, des attributions aux fonds spéciaux ont différé des montants budgétés. Les principaux écarts proviennent :

- d'une attribution de CHF 3.1 millions, soit supérieure de CHF 0.7 million par rapport au budget, au fonds de réserve pour le renouvellement des infrastructures du port pour équilibrer les comptes qui, conformément à la loi, doivent être autofinancés ;
- d'une attribution de CHF 1.1 million, soit supérieure de CHF 0.4 million par rapport au budget pour la provision des pertes sur débiteurs ;
- d'une attribution de CHF 0.8 million, soit supérieure de CHF 0.6 million par rapport au budget, au fonds d'encouragement pour l'énergie et le développement durable.

Il s'agit d'écritures comptables qui n'ont pas d'impact sur la trésorerie.

3.6. AIDES ET SUBVENTIONS

Ce chapitre contient principalement les aides et subventions apportées aux transports publics, au tourisme, aux activités culturelles et sportives.

Charges par nature	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022		Diff. C2022 / C2021		Diff. C2022 / B2022	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
36 Aides et subventions	9 377 954	10 188 750	10 782 732	7.0%	1 404 778	15.0%	593 982	5.8%

En 2022, des aides, subventions pour la culture, les loisirs et les sports supplémentaires ont été comptabilisées dans ce chapitre pour CHF 0.4 million.

La Ville de Morges détient des participations au capital et/ou contribue financièrement à des entités d'utilité publique. Le tableau ci-après présente la contribution pour les lignes de trafic régional qui s'élèvent à CHF 6.2 millions, contre un budget de CHF 5.9 millions (2021 : CHF 5.0 millions).

Participations à des entités indépendantes	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022		Diff. C2022 / C2021		Diff. C2022 / B2022	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
Transports publics de Morges et env. (TPM) et Transport régional (Bassin 4)	5 047 798	5 926 100	6 156 800		1 109 002	22.0%	230 700	3.9%
Total	5 047 798	5 926 100	6 156 800		1 109 002	22.0%	230 700	3.9%

Péréquation

16.5 millions

- 31.1%

4. PÉRÉQUATIONS INTERCOMMUNALES

Le tableau ci-dessous montre que la contribution communale a enregistré une baisse de CHF 7.5 millions par rapport au budget. Cette baisse provient principalement du décompte final des charges péréquatives 2021 pour CHF 5.9 millions, dont CHF 1.8 million proviennent du décompte de la péréquation intercommunale, CHF 4.0 millions de la participation à la cohésion sociale, CHF 0.1 million de la réforme policière.

Péréquations	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022		Diff. C2022 / C2021		Diff. C2022 / B2022	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
Péréquation intercommunale								
Alimentation du fonds	20 572 148	18 424 350	18 833 530		-1 738 618	-8.5%	409 180	2.2%
Retour du fonds	-11 841 723	-12 673 500	-12 837 124		-995 401	8.4%	-163 624	1.3%
Dépenses thématiques	-33 817	-695 550	-1 413 999		-1 380 182	4081.3%	-718 449	103.3%
Décompte année antérieure de la péréquation intercommunale	30 289	0	-1 778 093		-1 808 382	-5970.4%	-1 778 093	0.0%
Coût net de la péréquation intercommunale	8 726 897	5 055 300	2 804 314		-5 922 583	-67.9%	-2 250 986	-44.5%
Réforme policière	1 279 178	1 202 050	1 157 209		-121 969	-9.5%	-44 841	-3.7%
Décompte année antérieure de la réforme policière	-91 536	0	-110 572		-19 036	20.8%	-110 572	0.0%
Facture sociale	21 925 082	17 761 100	16 718 973		-5 206 109	-23.7%	-1 042 127	-5.9%
Décompte année antérieure de la facture sociale	-1 583 857	0	-4 026 848		-2 442 991	154.2%	-4 026 848	0.0%
Coût net des péréquations	30 255 764	24 018 450	16 543 076		-13 712 688	-45.3%	-7 475 374	-31.1%

Un tableau montrant l'évolution des contributions communales à la péréquation directe sur les cinq dernières années est présenté à la page 61 du présent fascicule.

5. ENTITÉS INTERCOMMUNALES

La participation globale aux entités intercommunales, inférieure aux prévisions budgétaires, s'élève à CHF 19.2 millions. Un gain budgétaire de CHF 0.4 million a été enregistré pour le compte des prestations de l'agence d'assurances sociales (AAS). Les comptes des associations intercommunales doivent être approuvés par leurs conseils intercommunaux respectifs. Les montants au budget des associations intercommunales ne sont pas toujours connus au moment de l'établissement du budget de la Ville de Morges. Ainsi, des chiffres provisoires ont pu être pris en compte.

Participations à des entités intercommunales	Comptes 2021	Budget 2022	Comptes 2022	Diff. C2022 / C2021		Diff. C2022 / B2022	
	CHF	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %
Réseau d'accueil de jour de l'enfance (AJEMA)	3 446 525	4 180 000	4 195 765	749 240	21.7%	15 765	0.4%
Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME)	6 730 216	6 903 250	6 932 499	202 283	3.0%	29 249	0.4%
Police Région Morges (PRM)	4 014 434	4 956 800	4 875 229	860 795	21.4%	-81 571	-1.6%
Epuration Région Morges (ERM)	1 201 535	1 454 000	1 249 246	47 711	4.0%	-204 754	-14.1%
SIS MORGET	545 821	611 500	531 769	-14 052	-2.6%	-79 731	-13.0%
Agences d'assurances sociales (AAS)	381 193	419 000	0	-381 193	-100.0%	-419 000	-100.0%
Protection Civile (PCI)	307 597	366 000	344 080	36 484	11.9%	-21 920	-6.0%
Région Morges SDRM	361 327	365 000	350 559	-10 768	-3.0%	-14 441	-4.0%
Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM)	133 589	140 250	140 146	6 557	4.9%	-105	-0.1%
Morges Région Tourisme	488 429	473 000	539 240	50 811	10.4%	66 240	14.0%
Total	17 610 665	19 868 800	19 158 532	1 547 867	8.8%	-710 268	-3.6%

5.1. ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE MORGES ET ENVIRONS (ASIME)

L'ASIME est composée de dix communes : Aclens, Bremblens, Chigny, Echichens, Lully, Morges, Romanel-sur-Morges, Tolochenaz, Vuflens-le-Château et Vuillierens. Les Municipalités de ces dix communes ont délégué leurs compétences à l'ASIME, dont le but est de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à charge des communes pour les enfants domiciliés sur son territoire. L'ASIME est dotée d'un organe exécutif (Comité de direction) et d'un organe législatif (Conseil intercommunal). L'ASIME gère les activités périscolaires d'une région de 27'341 habitants (31.12.2022) et 2'691 élèves (01.10.2021) qui sont répartis dans 17 bâtiments scolaires.

En l'état actuel, les charges de l'ASIME totalisent CHF 12.0 millions conformément au budget. Elles sont subdivisées en trois catégories : bâtiments scolaires (74.9%), administration et activités scolaires générales (23.3%) et transports scolaires des élèves du degré secondaire (1.8%). Par rapport aux comptes de l'exercice 2021, les charges ont augmenté de 5.2% et les produits ont augmenté de 8.6%.

La participation morgienne aux coûts de l'ASIME s'élève à CHF 7.0 millions en 2022 (2021 : CHF 6.7 millions). À noter qu'il s'agit de coûts bruts car la Ville de Morges met des locaux à disposition de l'ASIME pour un montant de CHF 6.3 millions (2021 : CHF 6.3 millions).

5.2. ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY (ARASMAC)

L'ARASMAC œuvre dans trois domaines d'aide à la population : les aides sociales par le Centre social régional (CSR) pour le revenu d'insertion (RI) et le Centre Régional de Décisions (CRD) pour les PC Familles, les Agences d'assurances sociales (AAS) et l'accueil de l'enfance par le réseau AJEMA et l'Accueil familial de jour (AFJ). Pour la Ville de Morges, le principal centre de coûts est l'accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne, dit réseau AJEMA. Ce dernier réunit 34 des 56 communes du district, 30 structures d'accueil collectif préscolaire et parascolaire, l'Accueil familial de jour (AFJ) ainsi que la contribution d'entreprises de la région Morges-Aubonne.

En 2022, la Ville de Morges a participé aux coûts du réseau AJEMA à hauteur de CHF 4.2 millions sous forme d'acomptes, qui ont augmenté de CHF 0.7 million par rapport à 2021. La hausse des coûts est liée au nombre de place en progression entre 2021 et 2022 ainsi qu'à l'augmentation des charges des différentes structures du réseau (augmentation de charges salariales et autres coûts) et correspond au budget 2022. Quant aux charges liées aux structures d'accueil morgiennes, elles sont couvertes par les produits des pensions des parents ainsi que des subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE); le solde étant couvert par la garantie de déficit par le réseau AJEMA.

5.3. ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE LA RÉGION MORGienne (ERM)

L'ERM a pour buts principaux : (a) la collecte et le traitement des eaux usées récoltées par les communes membres et dirigées vers la station d'épuration (STEP), conformément à la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), ainsi que l'élimination des sous-produits, conformément à l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), et (b) l'exploitation, l'entretien et la construction des ouvrages intercommunaux destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées.

Les charges nettes de l'ERM s'élèvent pour 2022 à CHF 3.8 millions (2021 : CHF 3.7 millions) et représentent une économie de charges de 18.6% par rapport au budget 2022. En ce qui concerne la participation morgienne, elle se monte en 2022 à CHF 1.2 million (2021 : CHF 1.2 million).

5.4. SIS MORGET

Le SIS Morget rassemble la population de 24 communes urbaines et rurales de la région de Morges, comprenant plus de 56'299 habitants. Ce Service de défense incendie et secours a été créé le 1^{er} juillet 2011 sous la forme d'une association de communes. Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2012, le SIS Morget est composé d'un détachement de premiers secours (DPS), d'un détachement d'appui (DAP) et d'une école de formation (EFO).

La participation communale au SIS Morget s'élève à CHF 531'769 en 2022 (2021 : CHF 545'821) pour un budget de CHF 611'500. La principale raison de l'écart s'explique par la différence entre le montant des soldes des sapeurs-pompiers porté au budget et les soldes effectivement versées (taux d'absence aux exercices, temps passé en intervention), ainsi que par la dissolution d'un fonds de réserve pour remerciements aux sapeurs-pompiers, créé en 2020 après la période du COVID-19.

5.5. PROTECTION CIVILE

Les activités de la protection civile couvrent le district de Morges qui compte 87'312 habitants et 56 communes. La participation morgienne atteint CHF 344'080 en 2022 (2021 : CHF 307'597) contre un budget de CHF 366'000.

5.6. POLICE RÉGION MORGES (PRM)

L'association de communes Police Région Morges (PRM) clôt son 11^e exercice au 31 décembre 2022.

La contribution communale aux tâches principales de la police s'élève à CHF 4'875'229 contre CHF 4'970'650 au budget et CHF 4'014'434 aux comptes 2021. La PRM restitue ainsi CHF 95'421 à la Ville de Morges pour les tâches principales de l'association.

Cette différence s'explique principalement par les charges du personnel de CHF 352'000 inférieures au budget.

En 2022, les tâches contractuelles présentaient une recette globale de CHF 791'475, contre CHF 670'300 au budget.

Les tâches contractuelles, déléguées par contrat de droit administratif, ainsi que les explications des différences sont représentées à la page 186 du présent fascicule.

La facture cantonale liée aux prestations du socle de base de sécurité de la police cantonale, facturée aux communes par le biais de la péréquation intercommunale, se monte à CHF 1.2 million.

5.7. RÉGION MORGES

L'association compte 10 communes membres (Denges, Echandens, Echichens, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Morges, Préverenges, St-Prex et Tolochenaz), dont la population s'élève à 41'825 habitants.

La participation morgienne atteint en 2022 CHF 350'558.80, elle est légèrement moins élevée que le montant budgété.

5.8. ASSOCIATION RÉGIONALE POUR LA RÉGION COSSONAY-AUBONNE-MORGES (ARCAM)

Les activités de l'ARCAM couvrent le district de Morges qui compte 86'038 habitants et 56 communes. La participation morgienne atteint CHF 140'146 en 2022 (2021 : CHF 133'589), conformément à la prévision budgétaire. Les cotisations se basent sur le nombre d'habitants (selon stat. Vaud édité en mars de l'année concernée) et un montant forfaitaire par habitant (défini lors de l'assemblée générale d'automne de l'année précédente).

5.9. MORGES RÉGION TOURISME

Les activités de Morges Région Tourisme couvrent 52 communes membres du district de Morges, soit 85'275 habitants. La participation morgienne atteint CHF 337'700 en 2022 (2021 : CHF 321'900), à laquelle s'ajoute les taxes communales de séjour pour CHF 201'540 en 2022 (2021 : CHF 161'899). La différence par rapport au budget s'explique par des taxes communales plus élevées que prévues.

Autofinancement

16.0 millions

+ 121.5%

6. INVESTISSEMENTS ET MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Le tableau ci-après présente l'évolution de la marge d'autofinancement et des activités d'investissements des trois dernières années.

Les dépenses d'investissements, après déduction des subventions et participations de tiers, s'élèvent à CHF 24.1 millions. Les travaux réalisés concernent le site de Beausobre, soit la construction de Beausobre V pour CHF 3.9 millions (N° 12/3.19), la transformation et rénovation des foyers de l'AREMS pour CHF 2.9 millions (N° 20/5.19), la construction d'aménagements extérieurs, étape 1 pour CHF 2.7 millions (N° 10/2.21) ainsi que le rafraîchissement de l'air du théâtre et la ventilation des espaces cuisine de Beausobre IV pour CHF 1.5 million (N° 24/6.20), représentent, à eux quatre, un montant de CHF 11.0 millions. Avec les travaux de réalisation de la rénovation de l'école de Chanel pour CHF 3.7 millions (N° 23/6.21) ainsi que le réaménagement des espaces publics du secteur de Morges Gare-Sud pour CHF 2.8 millions (N° 8/2.21), les travaux énumérés ci-dessus représentent CHF 17.5 millions, soit plus de deux tiers du montant total des investissements.

La marge d'autofinancement de cette année de CHF 16.0 millions (2021 : CHF 7.2 millions) a permis de financer 66% des investissements; le solde a été financé par le recours à la liquidité courante ainsi que par l'emprunt.

Marge d'autofinancement et investissements	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Diff. C2022 / C2020		Diff. C2022 / C2021	
	CHF	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %
Marge d'autofinancement (sans gains comptables)	1 923 087	7 225 886	16 008 468	14 085 381	732.4%	8 782 582	121.5%
Investissements nets	20 325 258	29 128 685	24 120 543	3 795 285	18.7%	-5 008 142	-17.2%

7. DETTE

La dette envers les institutions financières a évolué de CHF 74.25 millions au 31 décembre 2021 à CHF 75.0 millions au 31 décembre 2022, soit une augmentation de CHF 0.75 million.

Durant cette année, quatre emprunts à court terme sont arrivés à échéance. L'emprunt de CHF 5 millions auprès de la Fondation institution supplétive LPP, échu le 10 mars, n'a pas été renouvelé. L'emprunt de CHF 5 millions auprès de Publica, échu le 23 mai, a été renouvelé pour une durée d'une année auprès de la Banque Vontobel (-0.081%). L'emprunt de CHF 8 millions auprès de la Banque Sarasin, échu le 8 août, a été renouvelé pour une durée de 6 mois auprès de PostFinance (0.330%). Et l'emprunt de CHF 5 millions auprès de la Fondation institution supplétive LPP, échu le 18 novembre, a été renouvelé pour un montant de CHF 8 millions et une durée d'une année auprès de PostFinance (1.200%).

Afin de faire face à un manque de liquidités constaté en décembre, un emprunt de CHF 3 millions a été conclu pour 1 mois auprès de la société Eurofima (1.050%).

En ce qui concerne les emprunts à long terme, l'emprunt auprès de la Banque Cantonale de Genève (BCGE) de CHF 5 millions, échu le 21 mars 2022, a été renouvelé pour CHF 5 millions auprès de la Banque Vontobel pour une durée d'une année au taux de -0.432%.

Le taux moyen pondéré au 31 décembre s'établit à 0.50% (2021 : 0.20%) dû au renouvellement et à la constitution de nouveaux emprunts à des taux qui sont moins favorables pour la Ville de Morges, depuis le relèvement des taux directeurs de la BNS.

L'augmentation globale de la dette nette s'explique par une diminution de la trésorerie et des actifs courants contre une augmentation légère de la dette envers les banques et institutions financières.

Endettement	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Diff. C2022/C2020		Diff. C2022/C2021	
	CHF	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %
1) Dette envers les banques et institutions financières	63 500 000	74 250 000	75 000 000	11 500 000	18.1%	750 000	1.0%
2) Dette brute (1 + engagements envers fonds spéciaux)	74 630 081	86 035 934	85 922 247	11 292 166	15.1%	-113 687	-0.1%
3) Dette nette (2 - actifs financiers hormis terrains et bâtiments)	51 563 697	68 883 171	71 558 474	19 994 777	38.8%	2 675 303	3.9%
Dette nette / habitant	3 204	4 054	4 015				

Le plafond d'endettement net, voté en 2021 pour la législature 2021-2026, est quant à lui fixé à CHF 170.0 millions. En comparaison à ce montant, l'endettement net se monte à CHF 71.6 millions selon les comptes 2022, soit 42.1% du montant accordé. Les projets votés et en cours de votation présentent des dépenses d'investissements à venir de CHF 52.4 millions. Le plafond de cautionnement a été fixé à CHF 65.0 millions pour la même législature. Les cautionnements effectifs au 31 décembre 2022 se montent à CHF 52.7 millions selon l'annexe figurant en page 170 du présent fascicule.

8. CONCLUSION

Au-delà du retour aux chiffres noirs, et malgré une année encore marquée par la situation sanitaire, puis par une crise énergétique d'une ampleur inédite en Europe depuis un demi-siècle, il est réjouissant de relever les nombreuses réalisations de 2022, notamment : la poursuite et la proche finalisation des chantiers sur le site de Beusobre et à Morges Gare-Sud, qui permettent déjà à la population de s'approprier de nouveaux espaces publics plus chaleureux et conviviaux, la création de vingt-quatre places parascolaires à l'ancien Collège du Bluard, le soutien aux associations sportives et culturelles ou encore la création d'une nouvelle offre en restauration scolaire pour l'enseignement spécialisé à la maison de maître de la Gracieuse. Les services communaux ont poursuivi leur travail de qualité en fournissant des prestations à l'ensemble de la population, dont 831 habitantes et habitants supplémentaires au sein de notre ville, soit presque autant que l'année précédente ; la population morgienne a donc augmenté de 10% en l'espace de deux ans.

En 2022 toujours, la Municipalité a poursuivi son engagement en faveur de la transition énergétique. La somme des subventions octroyées dans le cadre du fonds d'encouragement communal pour la promotion des économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables a augmenté de 62%, pour un montant total dépassant CHF 0.3 million. Avec une alimentation dudit fonds de CHF 0.7 million, la Ville de Morges se donne les moyens de poursuivre et d'accélérer la transition énergétique.

Le budget étant une autorisation à dépenser, des comptes meilleurs que le budget sont aussi le signe d'une gestion saine et rigoureuse des finances publiques. Une certaine prudence reste toutefois de mise, car c'est principalement une série d'évènements positifs non prévisibles qui a contribué à l'amélioration du résultat ; charges péréquatives en tête. La prochaine réforme de la péréquation Canton-communes sera d'ailleurs suivie avec la plus grande attention par la Municipalité afin d'évaluer les conséquences financières futures pour la Ville de Morges.

au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire



Mélanie Weiss Giancarlo Stella

Finances, économie, informatique et population
le municipal



David Guarna